



Permis de construite refusé

Par **REault**, le **21/01/2008** à **10:31**

Nous avons acheté un terrain de 1655m².
Nous avons du donner à la mairie une surface de 220m².
A l'époque le COS était de 0,08.
Aujourd'hui il est passé à 0,1.
Nous aimerions faire une extension de notre maison, mais la mairie prend en compte la surface de 1435m² et nous refuse cette construction pour un dépassement de 9m².
J'aimerais savoir si je peux déposer un recours gracieux auprès du maire ?
Dans l'affirmative, dois-je déposer quand même le permis de construire et attendre son refus officielle ou puis-je faire ce recours immédiatement ?
Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie d'avance de votre réponse.
Sophie Reault